

Spécificités juridiques de la digitalisation en Assurance – SJEA

Décrire les règles juridiques
qui encadrent la vente de
contrats d'assurance à
distance

Code produit : SJEA

Niveau : Perfectionnement

Modalité : Presentiel

Durée (en heure) : 7.0

Tarif :

Eligible DDA : oui

Public : souscripteurs et
rédacteurs, gestionnaires,
collaborateurs des services
juridiques

Prérequis :

aucun

Objectif

- Analyser la réglementation applicable à la digitalisation en assurance
- Comprendre les particularités de la commercialisation d'un contrat d'assurance par Internet
- Adopter les bonnes pratiques pour éviter tout risque de sanction

Programme de la formation

1-Conclusion d'un contrat d'assurance dans un contexte digital

- Devoir d'information : modalités de recueil et traçabilité des informations
- Devoir de conseil
- Signature électronique
 - Signature simple
 - Signature avec certificat électronique
 - Communications à caractère publicitaire des contrats d'assurance vie
- Exercice du droit à renonciation
- Archivage électronique et protection des données personnelles
 - Obligations du tiers archiveur
 - Obligations du donneur d'ordres
 - Durée de l'archivage
- Conformité à la loi informatique et libertés et au RGPD

2-Conformité des pratiques commerciales dans un contexte de digitalisation

- Code déontologique du E-commerce et de la vente à distance
 - Assurances de dommages

- Assurances de personnes
- Exclusions
- Utilisation des statistiques
- Protection des données
- Contrôle des pratiques commerciales par l'ACPR
- Points d'attention
 - Questionnaires en ligne
 - Outils automatisés
 - Alertes et mises en garde
 - Méthodes commerciales
- DGCCRF et vente à distance
 - Contrôle des pratiques commerciales à distance des assureurs par la DGCCRF

Moyens d'évaluation

Méthodes pédagogiques

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques • Questionnaire de satisfaction à chaud complété par chacun à l'issue du stage • Questionnaire d'évaluation à froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage | <ul style="list-style-type: none"> • Rationalisation de cas pratiques • Exposés à partir d'un diaporama • Échanges d'expériences |
|--|---|